

COMMUNE DE MEUILLEY
Compte rendu du conseil municipal du jeudi 02 novembre 2023

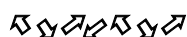
Etaient présents : Georges Strutynski, Dominique Perrier, Sébastien Poupon, Dominique Barthélémy, Nicolas Drouhin, Séverine Lescoualch, Stéphane Rossignol, Michelle Roumier.

Excusés : Nathalie Baillot, Luc Guerin , (pouvoir à Sébastien Poupon), Edith Lemaire.

Secrétaire de séance : Dominique Perrier

Ordre du jour:

- 1 – Demande de subvention DETR pour la toiture de la maison du 8 Grande Rue
- 2 – Modification des horaires de l'éclairage public
- 3 – Adhésion aux services numériques d'ICO
- 4 – Adhésion au groupement de commandes d'énergie du SICECO
- 5 – Tarif de redevance d'occupation du domaine public par la téléphonie
- 6 – Délégation au maire pour les admissions en non-valeur
- 7 – Acceptation d'un don
- 8 – Vote des subventions
- 9 – Création d'un emploi d'adjoint administratif pour l'agence postale
- 10 – Vote de crédits



1 – Demande de subvention DETR pour la toiture de la maison du 8 Grande Rue

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des subventions, il est possible de solliciter une aide par l'intermédiaire de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de la préfecture, pour les travaux de réfection de la toiture de la maison située 8 Grande Rue. Le taux de cette aide varie entre 30 et 50 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter cette subvention.

2 – Modification des horaires de l'éclairage public

Le maire expose au conseil municipal que les horaires d'éclairage public actuels ont été mis en place en 2015. Après plusieurs années d'expérience et à la vue des habitudes dans les communes avoisinantes, il propose aux conseillers de réactualiser les horaires en tenant compte de l'évolution des pratiques et du coût de l'électricité, dont l'éclairage public représente un part non négligeable.

Le conseil municipal, après réflexion, propose de modifier l'allumage de l'éclairage public de la façon suivante :

- Du 1^{er} janvier au 31 mai et du 16 août au 31 décembre : coupure de l'éclairage public entre 22 heures 30 et 5 heures 30
- Du 1^{er} juin au 15 août : coupure totale de l'éclairage public
- Pour les dates suivantes : 13 et 14 juillet, 24 et 25 décembre, 31 décembre et 1^{er} janvier de chaque année : maintien de l'éclairage public toute la nuit.

3 – Adhésion aux services numériques d'ICO

Le maire informe les conseillers qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, la commune pourra bénéficier des services numériques proposés par l'Agence Technique départementale ICO du Conseil Départemental. Auparavant la commune adhérait aux services proposés par le groupement ARNIA, mais les tarifs d'adhésion ont fortement augmenté et les services proposés ne sont pas toujours de qualité. Le conseil municipal décide de signer une convention avec ICO pour l'utilisation de leurs services numériques.

4 – Adhésion au groupement de commandes d'énergie du SICECO

Afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergie, le SICECO propose à la commune d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour l'électricité qui sera fournie à partir du 1^{er} janvier 2026. Ce nouveau groupement de commandes permettra d'obtenir des tarifs préférentiels. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au nouveau groupement de commandes.

5 – Tarif de redevance d'occupation du domaine public par la téléphonie

Chaque année la société Orange verse à la commune une redevance pour l'occupation de l'espace public par ses réseaux. Cette redevance est réévaluée tous les ans suivant un coefficient qui porte en 2023 le montant plafond de la redevance à :

46.95 € par km souterrain occupé

62.60 € par km aérien occupé

31.30 € par m² au sol pour les autres installations.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer ces montants.

6 – Délégation au maire pour les admissions en non-valeur

La réglementation permet de confier au maire une délégation pour procéder à l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable. La limite est fixée à 100 € par créance.

Le maire constate par arrêté l'irrécouvrabilité des créances et doit en rendre compte au conseil municipal. Afin de faciliter la gestion des dettes limitées à 100 euros, le conseil municipal décide de confier la délégation au maire.

7 – Acceptation d'un don

La paroisse a fait parvenir un chèque de 1 035 €, représentant sa participation pour moitié à la restauration de la statuette de l'église. Le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité.

8 – Vote des subventions

Le conseil municipal décide par 7 voix pour et 2 abstentions, de verser les subventions suivantes :

Associations attributaires	Montants
Coopérative du pôle scolaire de Villers la faye	50
Association l'aile ou la cuisse	200
Amicale des sapeurs-pompiers	100
Association de la Saint Vincent de Meuilley	50
Association des Amis de l'Ecole des Hautes Côtes	150

Association les Loupiots de la Chapellotte	75
Association de la Sans Peur	50
Association Hand-ball Pays Nuiton	50
Foyer Rural de Meuilley	500
CCAS	3 000

9 – Création d'un emploi d'adjoint administratif pour l'agence postale

Suite au départ en retraite de la secrétaire de l'agence postale au 31 décembre 2023, et suite au recrutement d'une personne pour son remplacement à partir du 15 novembre 2023 (chevauchement du poste sur 1 mois ½ pour la formation), il est nécessaire de créer un deuxième poste d'adjoint administratif pour procéder à l'embauche dès le mois de novembre.

10 – Vote de crédits

Des ajustements de crédits sont nécessaires pour terminer l'année 2023, dans le domaine du personnel et pour le remboursement de trop perçu de compensation de taxe d'habitation. Le conseil municipal vote les crédits à l'unanimité.